



Les déclarations publiques ne sont pas à elles seules suffisantes.

Des mesures de vérification adéquates constituent la clé du progrès dans toutes les négociations en cours et sont indispensables à l'établissement d'un climat de confiance et d'ouverture. Tout accord devrait mieux garantir le respect des engagements souscrits et consolider le régime institué par les traités existants. Nous sommes disposés à accepter, sur la base d'une entière réciprocité, des mesures très complètes de vérification, y compris des inspections systématiques sur place.

Mais le développement de relations pacifiques et réalistes entre l'Est et l'Ouest ne doit pas se limiter à la maîtrise des armements. La dimension humaine reste fondamentale : elle comporte la nécessité de respecter les droits de l'homme et d'encourager les contacts entre les individus. En outre, il faut que les relations Est-Ouest — y compris le dialogue politique et les échanges commerciaux et culturels — soient marquées par une plus grande coopération et que tous les États y prennent part dans des conditions d'égalité.

Nous réaffirmons l'importance que chacun de nous attache au processus de la CSCE, sous tous ses aspects. À Stockholm, nous mettons tout en œuvre pour obtenir la conclusion d'un accord sur un ensemble substantiel de mesures de confiance et de sécurité pour le mois de septembre 1986. Nous sommes déterminés à faire progresser le processus de la CSCE à la conférence d'examen des suites de l'Acte de la CSCE qui se tiendra à Vienne en novembre et qui devrait être ouverte à un niveau politique.

Nous soulignons l'importance du respect constant de l'accord quadripartite sur Berlin et, compte tenu en particulier de la situation actuelle, du maintien de la liberté de circulation dans la ville.

Le terrorisme est pour nous tous un motif de grave préoccupation. Il exerce une menace intolérable sur les citoyens de nos pays et sur la conduite de relations internationales normales. Nous sommes résolus à nous employer ensemble à éliminer ce fléau. Dans ce but, nous nous prononçons instamment en faveur d'une plus étroite coopération internationale.

Notre Alliance a pour vocation de permettre aux peuples de nos pays de vivre dans la paix et la liberté, sans que leur sécurité soit menacée.

Maîtrise des armements conventionnels

— Au sein de l'Alliance, nous sommes attachés à une conception de l'Europe dans laquelle tous les peuples, de l'Atlantique à l'Oural, pourraient vivre en paix, dans la liberté et dans la sécurité. Pour réaliser cet idéal, une démarche ambitieuse et nouvelle doit être envisagée dans le domaine de la maîtrise des armements conventionnels.

— Notre objectif demeure le renforcement de la stabilité et de la sécurité dans toute l'Europe au moyen d'une plus grande transparence et de l'obtention d'un équilibre global et stable des forces conventionnelles qui se situe à des niveaux moins élevés et qui soit vérifiable.

— Afin d'atteindre cet objectif le plus rapidement possible, nous avons décidé de mettre en place un groupe de travail de haut niveau sur les questions de la maîtrise des armements conventionnels.

— Il tirera parti des propositions occidentales déjà présentées à la CDE à Stockholm et aux MBFR à Vienne, deux enceintes de négociations dans lesquelles les membres de l'Alliance qui y siègent sont déterminés à obtenir des résultats à bref délai.

— Il tiendra également compte de la déclaration de M. Gorbatchev du 18 avril, dans laquelle celui-ci s'est notamment dit prêt à rechercher des réductions de forces conventionnelles de l'Atlantique à l'Oural.

— Un rapport intérimaire sera présenté au Conseil en octobre et un rapport final sera examiné lors de notre prochaine réunion, en décembre.

— L'objectif doit demeurer l'amélioration radicale des relations Est-Ouest afin que le développement de la confiance, une plus grande transparence et une sécurité accrue puissent être assurés au bénéfice de tous. »

Accord SALT II

Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a émis, le 27 mai 1986, la déclaration suivante :

« Comme je l'ai déjà indiqué à la Chambre en janvier, le Canada appuie fermement le régime de contrôle des armements établi en vertu des accords ABM et SALT, et estime que rien ne devrait être fait pour amoindrir leur portée.

Nous prenons très au sérieux les accusations américaines portant sur le non-respect des accords de contrôle des armements par l'Union soviétique. Nous avons à plusieurs reprises signalé ces accusations à l'URSS, notamment dans une lettre du Premier ministre au Secrétaire général, et nous avons fait des pressions sur l'URSS afin qu'elle y donne une réponse satisfaisante.

Nous nous réjouissons de la décision prise par le Président, même en l'absence d'une réponse soviétique satisfaisante, de démanteler le sous-marin Poseidon en juin dernier et de son plan

visant à se débarrasser de deux autres Poseidon, lorsque le prochain sous-marin Trident entrera en service.

Toutefois, nous sommes très préoccupés par les répercussions que pourrait avoir l'intention déclarée du Président de dépasser les limites fixées par l'accord SALT à la fin de l'année.

Malheureusement, la décision du Président risque de détourner l'attention du problème que présente le rendement soviétique actuel pour ce qui est de respecter les accords sur le contrôle des armements.

Nous espérons de tout cœur que, d'ici la fin de l'année, l'URSS et les États-Unis arrivent à s'entendre sur un moyen d'assurer le respect permanent des limites fixées par l'accord SALT II, en attendant de négocier un nouvel accord en vue de réductions radicales de leurs armes nucléaires respectives.

Nos vues sur l'importance du respect des dispositions de l'accord SALT II par les États-Unis ont été transmises au gouvernement américain. »